

Séance du 9 mars 2023

Délibération n° 2023/08

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Landevieille – Ilot du Cimetière

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain – Ilot du Cimetière - approuvée par le Conseil d'Administration du 23 février 2018,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 2 juin 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Landevieille et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain – Ilot du Cimetière,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Préfecture de la Vendée
Reçu en Préfecture
DCPAT

Le

10 MARS 2023

COURRIER ARRIVÉ LE